

BILAN STATISTIQUE DES PRETS CONVENTIONNES DE L'ANNEE 2014

A) Des taux très bas.....	3
B) Les changements de réglementation de l'année	4
1) Les PAS.....	4
2) Le Prêt à taux zéro	5
C) Diminution du nombre de prêts conventionnés et des montants par rapport à 2013.....	6
D) Six prêts conventionnés sur dix pour l'ancien.....	7
E) L'ancien majoritaire pour tous les prêteurs	9
F) 60 % des PC sont des PAS.....	10
G) Evolution des parts de marché.....	12
H) Une part de PC à taux variable toujours très basse.....	14
I) Un montant moyen prêté en baisse, mais avec des grandes disparités.....	15
1) Comparaison par type d'opération.....	16
2) Comparaison par type de taux.....	17
3) Comparaison PAS et non PAS.....	18
4) Comparaison par établissement	19
J) Une baisse du nombre de PC théoriquement éligibles à l'APL.....	19
K) Les montants effectivement versés en baisse.....	20
L) Baisse des amortissements et des remboursements anticipés.....	21
M) L'encours des prêts : 72 milliards d'euros.....	21
ANNEXES.....	24

PRETS CONVENTIONNES

STATISTIQUES

ANNEE 2014

Avertissement : les statistiques sur les prêts PAS issues des déclarations des prêts conventionnés ne sont pas directement comparables aux statistiques issues de la base de données du FGAS, ni à celles émises par la Banque de France dans la double mesure où la procédure de déclaration n'est pas la même et où les statistiques PC donnent les renseignements pour les « autorisations » et les « versements »¹ de prêts alors que les deux autres sources (FGAS et Banque de France) indiquent les « mises en force » .

D'autre part, ce bilan est établi à partir des déclarations établies par les établissements. L'organisme prêteur doit fournir à la SGFGAS, au début de chaque mois ou de chaque trimestre, en fonction de la périodicité retenue par la commission bancaire pour la production de certains documents comptables :

- Un état des prêts conventionnés accordés au cours du mois ou du trimestre précédent (en nombre de logements et en montant)
- Un état des encours desdits prêts, arrêté à la date de situation comptable du mois ou du trimestre précédent.

Les prêts conventionnés garantis dans le cadre du FGAS, ainsi que ceux dont les titulaires remplissaient à la date de la demande les conditions requises pour bénéficier de l'APL, doivent être distingués des autres prêts conventionnés.

Le terme « nombre de prêts » utilisé dans ce bilan, correspond donc au nombre de logements ayant fait l'objet d'une autorisation de prêt conventionné de la part de l'établissement prêteur encore appelé « nombre d'autorisations » déclaré par les établissements

Dans la base Fgas des prêts garantis, certains établissements déclarent plusieurs PAS pour une même opération financée. Dans la mesure du possible, les informations de cette base sont rapportées en complément dans ce bilan.

Production de l'année 2014, en baisse : 98 671 prêts pour 10.6 milliards d'euros

Rappel 2013 : 109 976 prêts pour 12,5 milliards d'euros
Rappel 2012 : 93 621 prêts pour 10,2 milliards d'euros

Encours des PC à la fin du 4e trimestre 2014 : 72,1 milliards d'euros*

Rappel 2013 : 72,9 milliards d'euros*
Rappel 2012 : 68,6 milliards d'euros

*Un établissement a fait un reclassement comptable des encours de prêts enregistrés à tort comme PC pour un montant de 4 776 104 K€ en février 2014

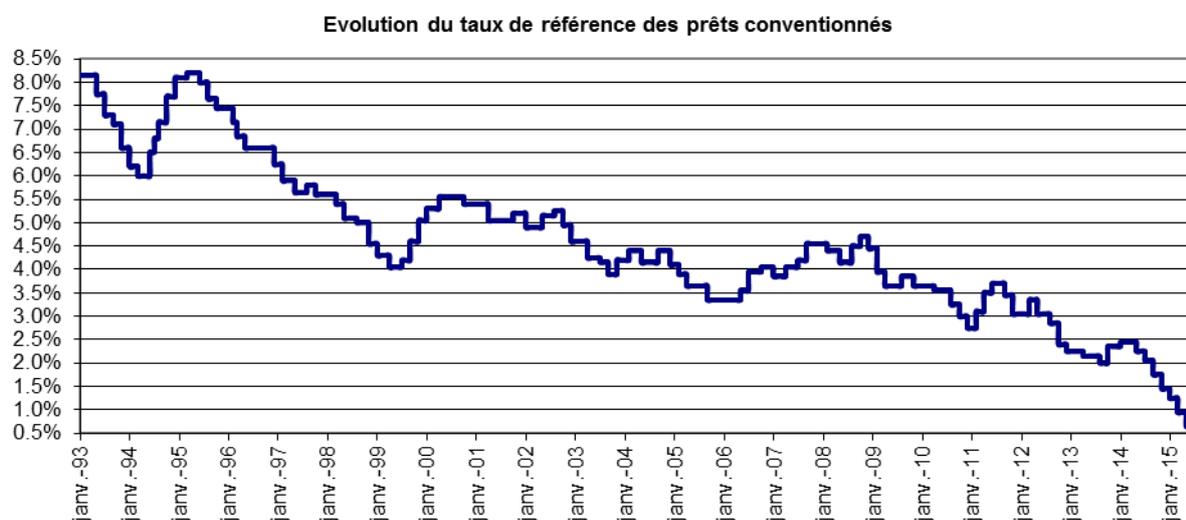
¹ Rappel de quelques définitions :

Les « autorisations » sont (en effectif ou en montant) les prêts ayant fait l'objet de l'émission d'une offre pendant la période sous revue.

Les « versements » sont les sommes effectivement mises à la disposition de l'emprunteur pendant la période sous revue.

Enfin les « mises en force » sont les crédits ayant fait l'objet au cours de la période sous revue, d'un premier versement effectif au bénéficiaire du prêt, quel que soit le montant de ce décaissement. Les crédits sont déclarés en une seule fois, pour le montant total accordé, dès le premier versement, quel que soit le rythme adopté ou prévu pour les versements ultérieurs.

A) Des taux très bas.



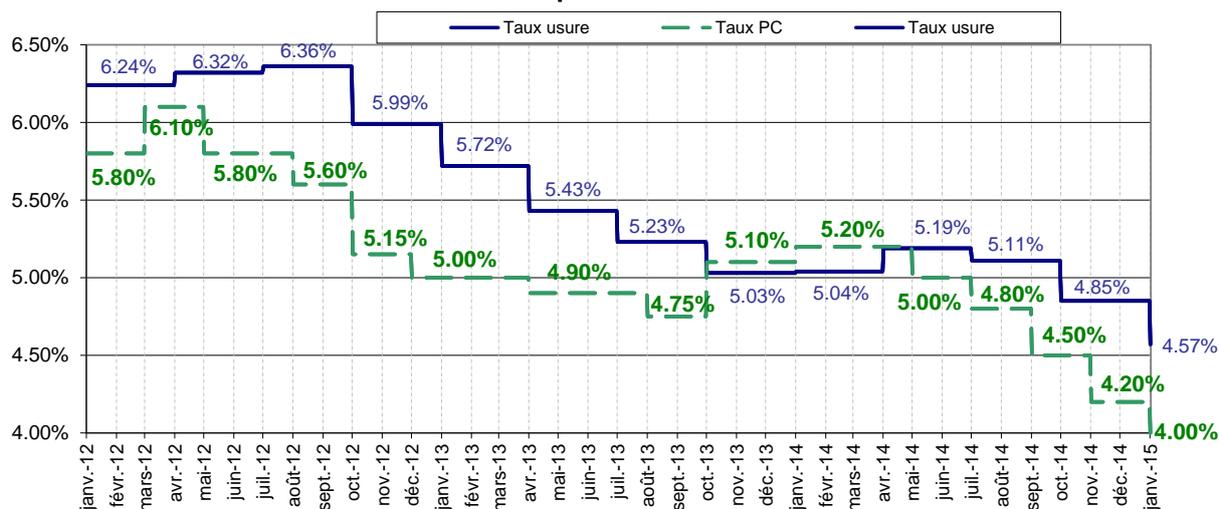
L'année 2014 commence par un taux de référence à 2.45%, qui descend tout au long de l'année : à 2.25% à compter du 1er mai 2014, 2.05% au 1^{er} juillet 2014, 1,75%, 1,45% au 1er novembre puis à 1,25% le 1er janvier 2015.

Rappels :

1. Les marges appliquées au taux de référence pour obtenir les taux plafonds sont de 2,3% pour les PC à taux variable quelle que soit la durée et pour ceux à taux fixe d'une durée inférieure ou égale à 12 ans, de 2.5% pour ceux d'une durée comprise entre 12 et 15 ans, de 2,65% pour ceux d'une durée comprise entre 15 et 20 ans et de 2.75% pour ceux d'une durée supérieure à 20 ans.
2. Les taux pratiqués, majorés des divers éléments composant le T.E.G, ne doivent pas dépasser le seuil de l'usure en vigueur.
3. La base des prêts conventionnés ne permet pas de connaître les taux pratiqués par les établissements.

Le taux plafond des PC à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans est resté supérieur au taux d'usure du 1^{er} novembre 2013 où le taux PC se situe à 5,10% pour un taux d'usure à 5,03%, jusqu'à la fin avril 2014.

Evolution du taux plafond PC fixes > 20 ans



B) Les changements de réglementation de l'année

1) Les PAS.

Pour les offres de prêt émises à compter du 1^{er} octobre 2014, les plafonds de ressources pour l'obtention d'un prêt PAS sont identiques à celles du PTZ+ (on retient comme revenu plancher le 10^{ème} du montant d'opération):

NOMBRE DE PERSONNES destinées à occuper le logement	ZONE A	ZONE B1	ZONE B2	ZONE C
1	36 000 €	26 000 €	24 000 €	22 000 €
2	50 400 €	36 400 €	33 600 €	30 800 €
3	61 200 €	44 200 €	40 800 €	37 400 €
4	72 000 €	52 000 €	48 000 €	44 000 €
5	82 800 €	59 800 €	55 200 €	50 600 €
6	93 600 €	67 600 €	62 400 €	57 200 €
7	104 400 €	75 400 €	69 600 €	63 800 €
8 et +	115 200 €	83 200 €	76 800 €	70 400 €

Les plafonds de ressources des PAS sont différents pour les offres émises entre le 1er juin 2011 et le 30 septembre 2014:

NOMBRE DE PERSONNES destinées à occuper le logement	ZONE A	ZONE B1	ZONE B2	ZONE C
1	25 500 €	21 500 €	20 000 €	18 500 €
2	35 700 €	30 100 €	28 000 €	25 900 €
3	43 350 €	36 550 €	34 000 €	31 450 €
4	51 000 €	43 000 €	40 000 €	37 000 €
5	58 650 €	49 450 €	46 000 €	42 550 €
6	66 300 €	55 900 €	52 000 €	48 100 €
7	73 950 €	62 350 €	58 000 €	53 650 €
8 et +	81 600 €	68 800 €	64 000 €	59 200 €

2) Le Prêt à taux zéro

➤ **Le PTZ+ en 2014**

Des modifications ont été apportées en cours d'année, avec effet au 1er octobre 2014.

La répartition des communes entre les zones A, B1, B2 et C a été révisée, ce qui a entraîné une nette modification de la répartition de la population entre les zones.

Les montants d'opérations ont été modifiés.

Jusqu'au 30 septembre 2014 :

Nombre de personnes	Neuf			
	zone A	zone B1	zone B2	zone C
1	156 000 €	117 000 €	86 000 €	79 000 €
2	218 000 €	164 000 €	120 000 €	111 000 €
3	265 000 €	199 000 €	146 000 €	134 000 €
4	312 000 €	234 000 €	172 000 €	158 000 €
5 et +	359 000 €	269 000 €	198 000 €	182 000 €

Nombre de personnes	Ancien (HLM)			
	zone A	zone B1	zone B2	zone C
1	124 000 €	93 000 €	86 000 €	79 000 €
2	174 000 €	130 000 €	120 000 €	111 000 €
3	211 000 €	158 000 €	146 000 €	134 000 €
4	248 000 €	186 000 €	172 000 €	158 000 €
5 et +	285 000 €	214 000 €	198 000 €	182 000 €

A compter du 1er octobre 2014 :

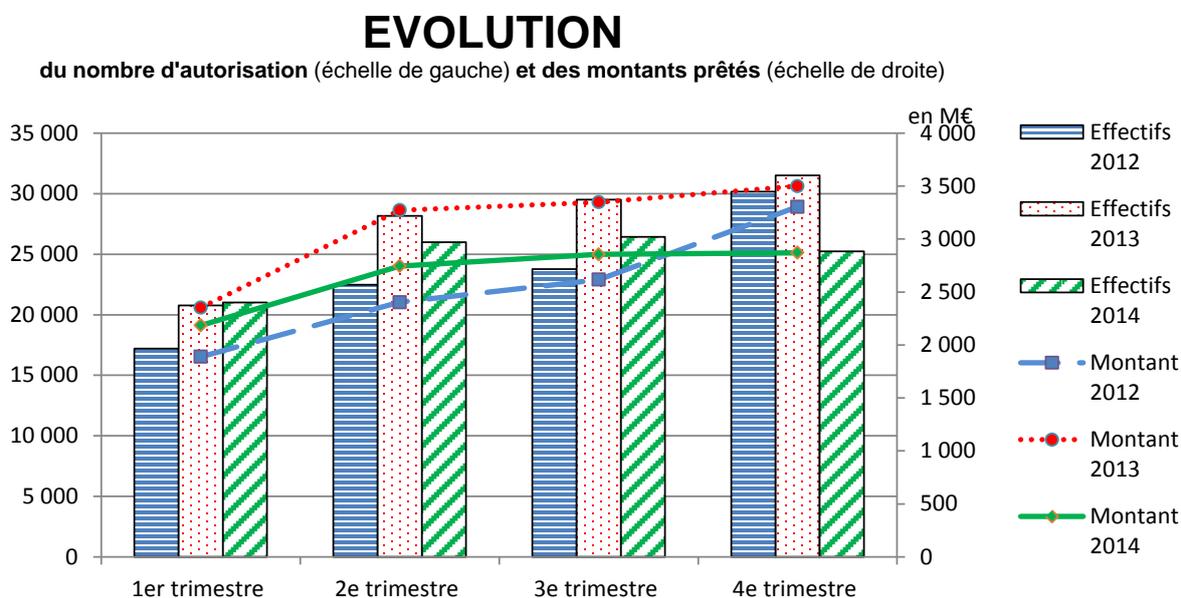
Nombre de personnes	zone A	zone B1	zone B2	zone C
1	150 000 €	135 000 €	110 000 €	100 000 €
2	210 000 €	189 000 €	154 000 €	140 000 €
3	255 000 €	230 000 €	187 000 €	170 000 €
4	300 000 €	270 000 €	220 000 €	200 000 €
5 et +	345 000 €	311 000 €	253 000 €	230 000 €

Les profils de remboursement ont également été modifiés.

C) Diminution du nombre de prêts conventionnés et des montants par rapport à 2013. (Annexe 1)

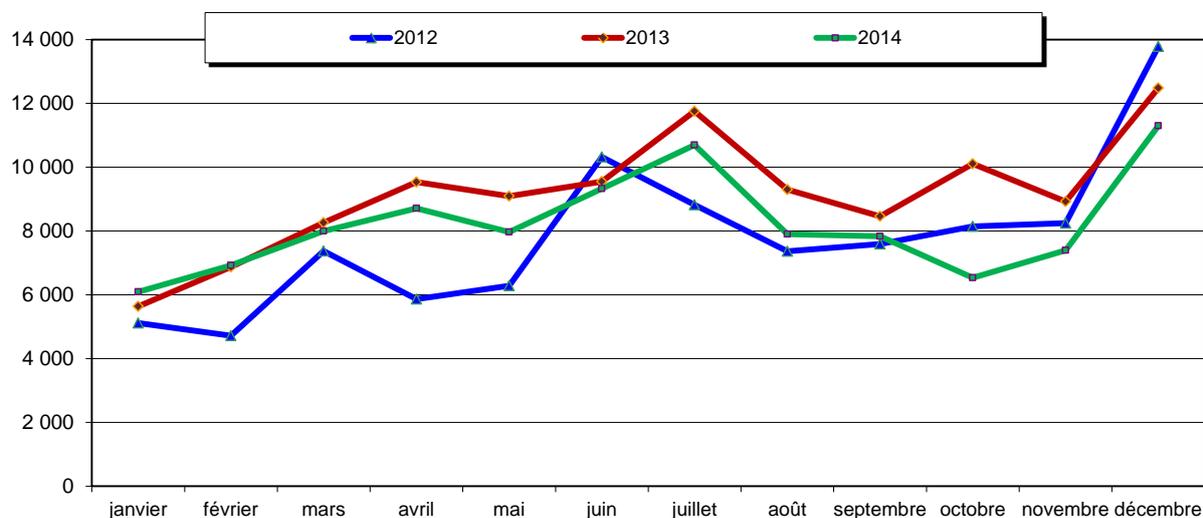
L'ensemble de la production des prêts conventionnés diminue de 10,3% en effectif par rapport à l'année précédente mais est supérieure de 5,4% par rapport à l'année 2012. La baisse concerne uniquement les PC non PAS (voir infra). Le montant prêté pour l'ensemble des PC diminue de 14,6% par rapport à 2013 mais augmente de 4,3 % par rapport à celui de 2012.

Les effectifs des trois derniers trimestres sont inférieurs à ceux de 2013. Les montants sont stables sur cette même période et également plus faibles que l'année précédente. Par contre les trois premiers trimestres 2014 ont connu production supérieure à ceux de 2012.



A compter de février 2014, la production mensuelle reste inférieure à celle de 2013 en suivant la même tendance d'évolution mensuelle. Au mois d'octobre elle est en forte baisse et devient inférieure à celle de 2012. Comme l'année précédente, elle présente deux pics se situant en juillet et en décembre.

Production mensuelle de PC (nombre d'autorisations)

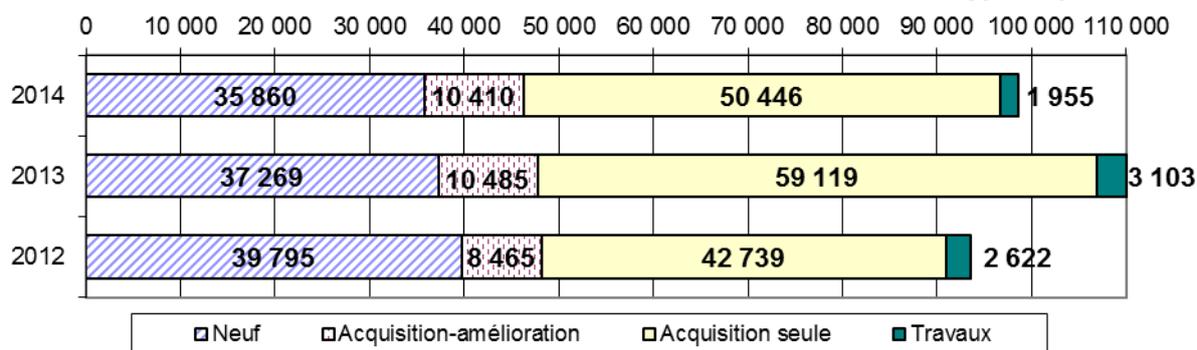


D) Six prêts conventionnés sur dix pour l'ancien.

(cf. Annexe 3)

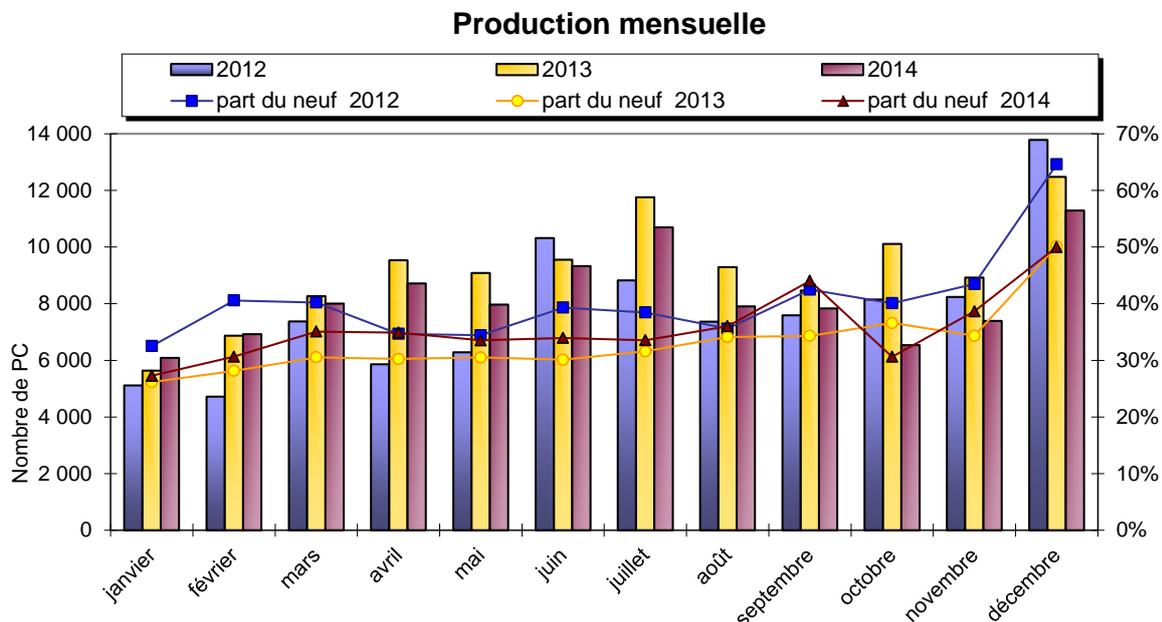
La baisse de production se ressent sur tous les types d'opérations. Elle est très sensible dans l'ancien où la baisse est de 14,7% dans l'acquisition seule, tandis que le nombre d'acquisition avec amélioration reste stable (-0,7%). Le nombre de prêts conventionnés baisse pour le neuf de 3,8% par rapport à 2013 et de 9,9% par rapport à 2012. Le nombre de PC pour amélioration seule baisse de 37,0%.

Evolution du nombre d'autorisations selon le type d'opération



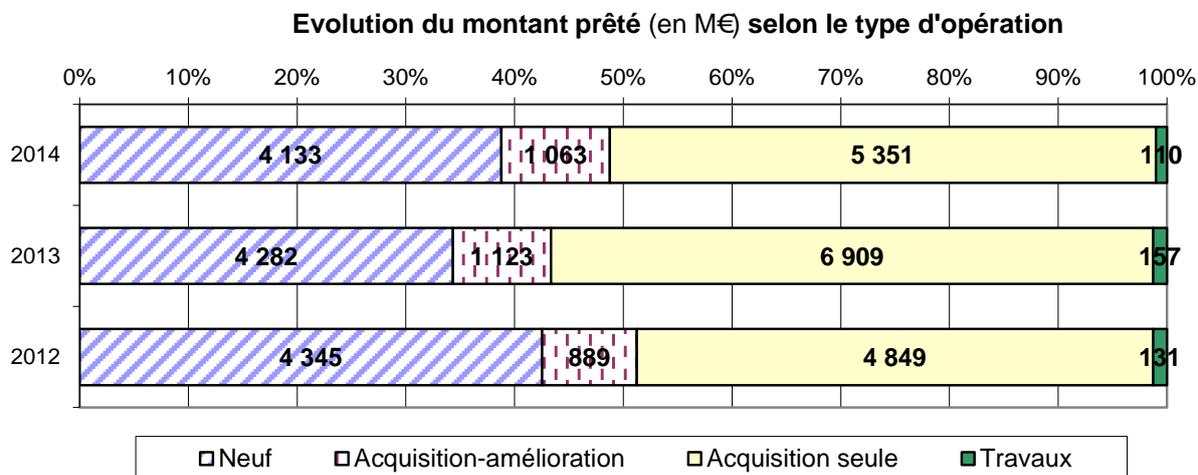
Les prêts pour les acquisitions seules représentent plus de la moitié des prêts conventionnés autorisés (51,1% contre 53,8% en 2013 et 45,7% en 2012). La part des acquisitions avec amélioration se situe cette année à 10,6% (9,5% en 2013 et 9,0% en 2012).

La part du neuf remonte légèrement, passant de 33,9% des prêts conventionnés en 2013 à 36,4% cette année. Elle reste relativement stable tout au long de l'année 2014. Cependant, pour les deux premiers mois de l'année et en octobre, elle est inférieure ou égale à 30%, à l'opposé, en septembre, elle est de 44% et au mois de décembre 2014, elle atteint 50%.



Les travaux d'amélioration restent marginaux (2,0% de la production contre 2,8% en 2013 et 2012).

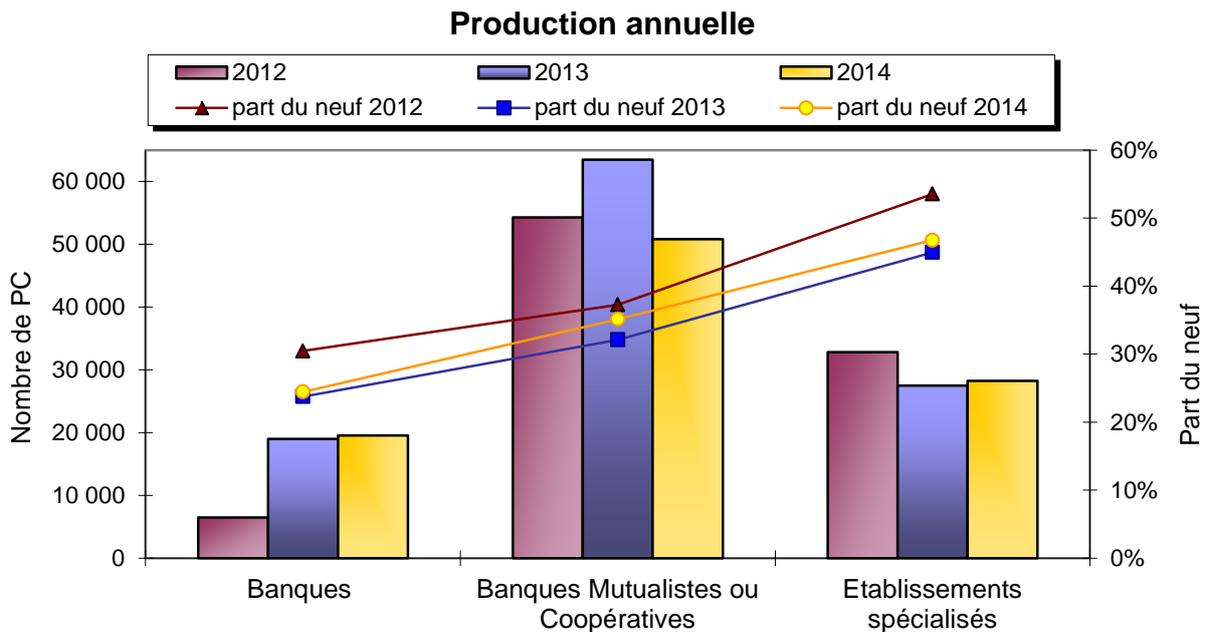
Les montants distribués sont en baisse par rapport à 2013 quel que soit le type d'opération : -3,5% pour le neuf, -22,6%, pour l'acquisition seule, -5,3% pour les acquisitions avec amélioration et -30,2% pour les travaux. Par rapport à 2012 le neuf est également en baisse (-4,9%) tandis que dans l'ancien les montants prêtés sont en hausse (+19,7% pour l'acquisition-amélioration et +10,3% pour l'acquisition seule). (L'étude du montant moyen prêté par type d'opération est faite page 16)



E) L'ancien majoritaire pour tous les prêteurs

La ventilation par type d'opération est différente selon la catégorie d'établissement de crédit².

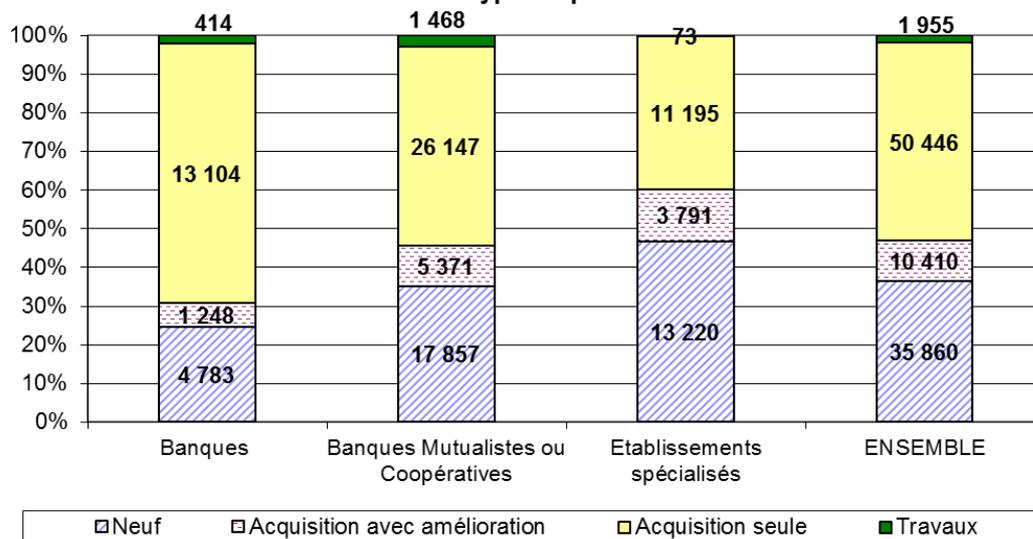
La part du neuf reste plus élevée pour les établissements spécialisés en atteignant 46,7% tandis qu'elle se situe à 35,1% pour les banques mutualistes ou coopératives et 24,5% pour les banques. En 2013, ces valeurs étaient respectivement de 45,0%, 32,1% et 23,8% et en 2012 de 53,6%, 37,5% et 30,5%.



Les prêts conventionnés pour les acquisitions seules sont largement majoritaires chez les banques (67,0% de la production) et les banques mutualistes ou coopératives (51,4%) contre 39,6% chez les établissements spécialisés.

² La liste des établissements est consultable en annexe 7

**Répartition des autorisations de PC (en effectif) en 2014
selon le type d'opération**



F) 60 % des PC sont des PAS.
(cf. Annexe 4)

En 2014, les PAS représentent 61,7% des autorisations de prêts conventionnés et 58,0% des montants prêtés (respectivement 54,1% et 48,1% en 2013 et 64,3% et 59,9% en 2012).

	Ensemble		PAS		Non PAS	
	Effectifs	Montant en M€	Effectifs	Montant en M€	Effectifs	Montant en M€
2014	98 671	10 656	60 929	6 185	37 741	4 471
2013	109 976	12 471	59 496	6 003	50 479	6 468
2012	93 621	10 214	60 237	6 117	33 383	4 097

A titre indicatif, la base FGAS³ contient 68 683 PAS émis pour un montant de 6 975M€ pour l'année 2014, 69 005 PAS émis pour un montant de 7 062M€ pour l'année 2013 et 60 933 PAS émis pour un montant de 6 050M€ pour l'année 2012. Cependant certains établissements y déclarent plusieurs PAS pour une même opération financière (voir le détail dans le bilan FGAS). Ainsi on compte dans cette même base, 57 553 opérations financées avec des prêts PAS émis⁴ en 2014, 58 422 en 2013 et 51 358 en 2012.

³ Base FGAS avec les déclarations reçues au 13 mai 2015 qui sont loin d'être définitives (elles ne le sont en général qu'au bout d'environ deux ans)

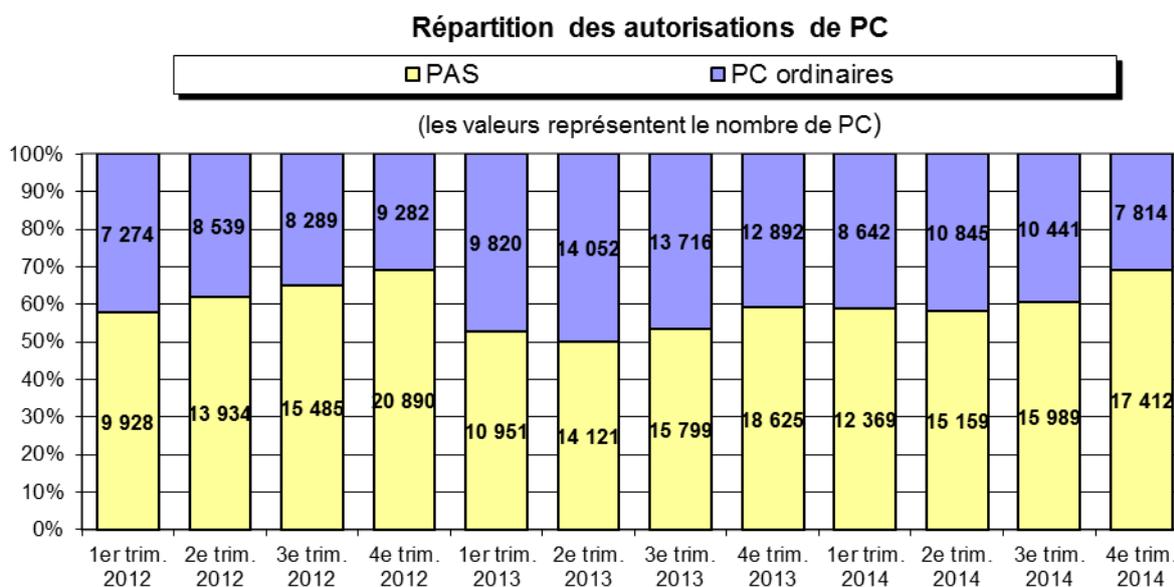
⁴ Pour mémoire dans le bilan FGAS, avec les déclarations arrêtées au 16 février 2015, il y a 52 164 opérations avec au moins un PAS pour la génération 2012, 60 761 pour la génération 2013 et 58 693 pour la génération 2014 (La génération d'une opération étant celle du premier prêt mis en force)

Le nombre de PAS augmente de 2,4% en 2014, alors que celui de PC ordinaires baisse de 25,2%. Concernant les montants prêtés, ils progressent de 3,0% pour les PAS mais diminuent de 30,9% pour les non PAS.

Ces évolutions s'inscrivent dans un marché global de la production de crédits immobiliers à la baisse de 12,3% par rapport à l'année précédente⁵ et d'une augmentation de la part des PAS au détriment des PC ordinaires.

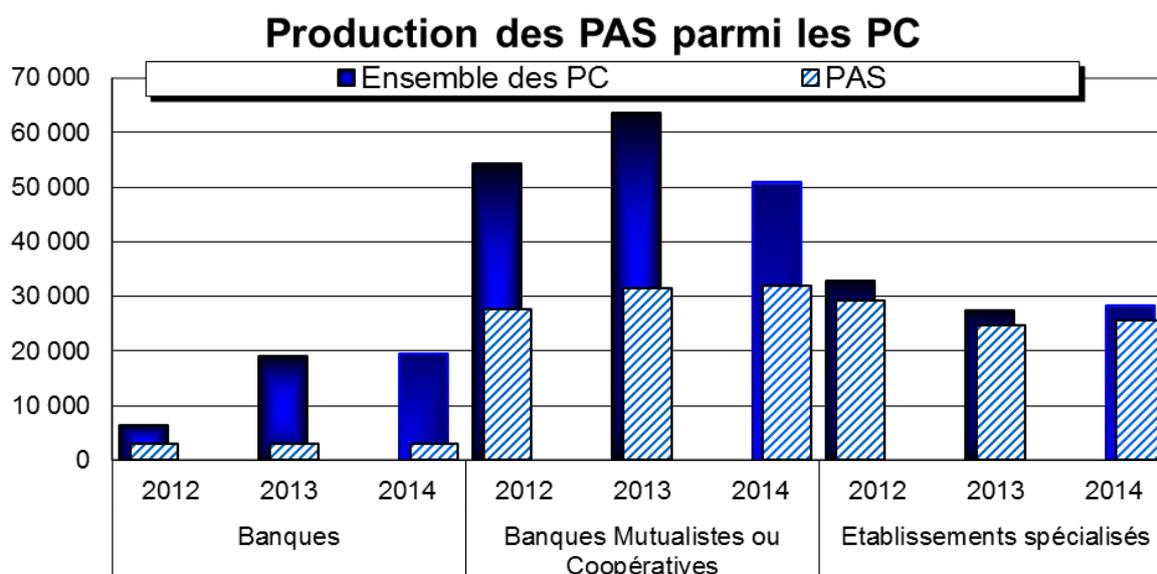
L'analyse détaillée par trimestre montre une baisse brutale de la part des PAS au 1^{er} trimestre 2013 (52,7% pour 69,2% au trimestre précédent), peut-être due à la réforme du PTZ+ et l'obligation de performance thermique dans le neuf. Cette part reste relativement stable pour les trois premiers trimestres. Cette proportion remonte ensuite autour de 60% pour les quatre trimestres suivants. Elle atteint 69,0% au dernier trimestre 2014, effet lié au relèvement des plafonds de ressources (alignement sur ceux du PTZ)

A titre indicatif, dans la base FGAS environ 14% des PAS émis au dernier trimestre 2014 sont la conséquence des nouveaux plafonds de revenus.



Chez les établissements spécialisés, la proportion de PAS parmi les PC reste très élevée, atteignant 91,1% cette année, contre 90,3% l'année précédente et 89,1% en 2012. Chez les banques mutualistes ou coopératives, près des deux tiers des PC sont des PAS : 63,0% contre 49,8% en 2013 et 51,2% en 2012. Cette part descend à 15,1% chez les banques (16,1% en 2013 et 48,8% en 2012).

⁵ Source : Financement du logement 2014– Crédits mis en force accordés aux ménages – Ensemble des crédits (source : Banque de France, Direction des Enquêtes et des Publications Economiques).
Voir également : http://webstat.banque-france.fr/fr/quickview.do?SERIES_KEY=279.BSI1.M.FR.Y.R.A220Z.A.4.U6.2254FR.Z01.E#



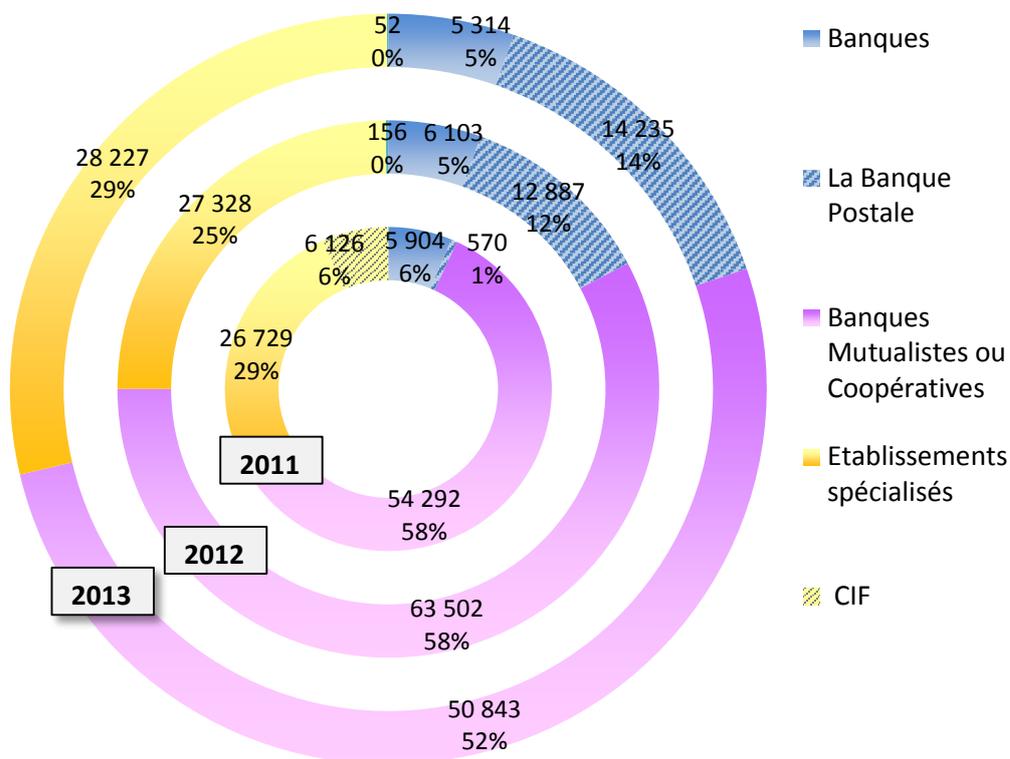
Les PAS sont essentiellement accordés par les banques mutualistes ou coopératives (51,5%) et les établissements spécialisés (28,5%)

G) Evolution des parts de marché.
(Annexes 2 et 6)

En octroyant 51,5% des prêts conventionnés de l'année 2014, les banques mutualistes ou coopératives restent le plus gros distributeur de prêts conventionnés ; leur part de marché perd cependant 6,2 points entre 2014 et 2013. A l'inverse les établissements spécialisés gagnent 3,7 points en se situant à 28,7% cette année. Les banques atteignent 19,8% (17,3% en 2013 et 6,9% en 2012). Ces importantes modifications de parts de marché sont dues à la disparition du CIF et la banque postale qui distribue et en 2013 et 2014 plus d'un prêt conventionné sur dix (part de marché respectivement 11,7% et 14,4%).

Parts de marché

les valeurs indiquent le nombre de PC autorisés et la part de marché



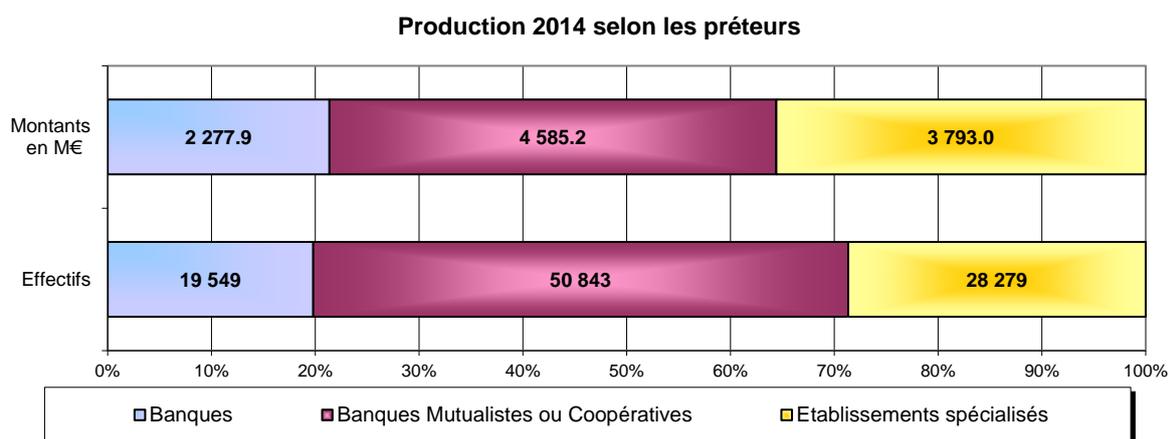
Parts de marché calculées en nombre d'autorisations

	Ensemble des PC			PAS seuls		
	2013	2014	Évolution	2013	2014	Évolution
Banques	17.3%	19.8%	↗	5.1%	5.1%	↔
Banques mutualistes ou coopératives	57.7%	51.5%	↘	53.1%	52.6%	↘
Etablissements spécialisés	25.0%	28.7%	↗	41.7%	42.3%	↗
TOTAL	100.00%	100.00%		100,0%	100,0%	

Parts de marché calculées en montants prêtés

	Ensemble des PC			PAS seuls		
	2013	2014	Évolution	2013	2014	Évolution
Banques	17.6%	21.4%	↗	5.5%	5.5%	↔
Banques mutualistes ou coopératives	52.4%	43.0%	↘	41.8%	39.4%	↘
Etablissements spécialisés	30.0%	35.6%	↗	52.8%	55.0%	↗
TOTAL	100,0%	100,0%		100,0%	100,0%	

La répartition des autorisations de prêts conventionnés selon les types de prêteurs varie légèrement selon qu'il s'agisse des effectifs ou des montants prêtés. La différence tient à ce que les établissements de crédit spécialisés distribuent des prêts d'un montant moyen nettement plus élevé que celui des banques mutualistes ou coopératives (voir détails page 19)



H) Une part de PC à taux variable toujours très basse.
(cf. Annexe 1)

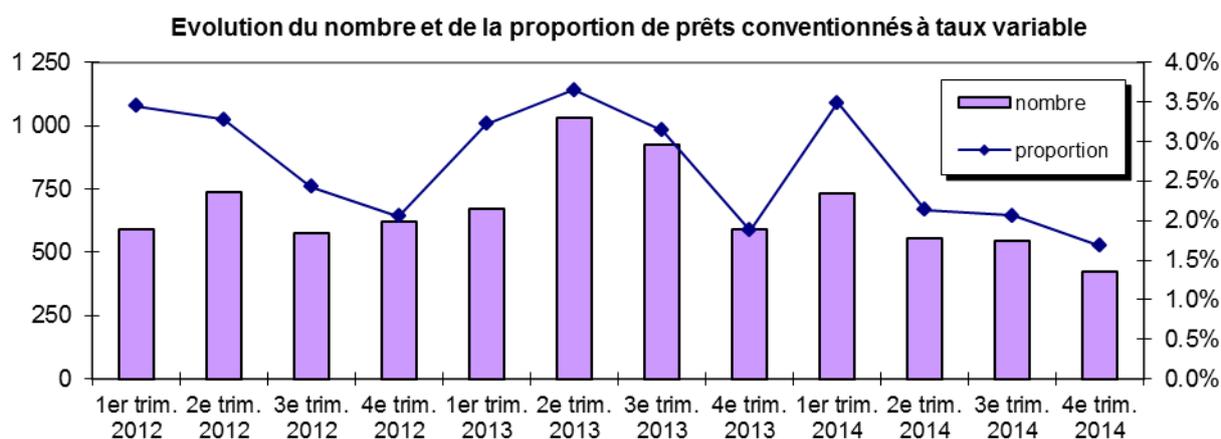
Les PC à taux révisable représentent 2,3% des PC autorisés au cours de l'année 2014, tandis qu'ils étaient à 2,9% l'année précédente et de 2,7% en 2012.

Les prêts conventionnés à taux variable⁶ sont en baisse de 30,1% pour les effectifs et de 45,3% pour les montants prêtés par rapport à 2013 (pour une production globale en baisse de 10,5% et de 14,6% pour les montants).

⁶ Les prêts « atypiques » (montants déclarés très élevés) ont été exclus pour les calculs concernant les prêts à taux variable.

On observe un phénomène similaire dans la base des seuls prêts garantis où la part des PAS émis à taux variable se situe à 1,3% pour 2014 et 2,2% pour 2013 et 2012.

Une explication à ce phénomène tient sans doute aux taux de prêts fixes très bas et que compte tenu de les durées des prêts élevés, la majorité des acteurs évitent d'ajouter de surcroît l'incertitude qui résulterait de la variabilité des taux d'intérêt dont l'index le plus fréquemment utilisé (Euribor 3 mois ou 1 an) est à son niveau le plus bas, ce qui rend à peu près certaine une réévaluation à venir sur une très longue durée.



Les établissements n'ont pas tous le même comportement pour la distribution des prêts conventionnés à taux révisable : les banques mutualistes ou coopératives sont pratiquement les seules à en distribuer (3,9% de leur production contre 4,9% en 2013 et 4,4% en 2012) tandis que ce type de prêt est marginal dans les banques (1,6 % contre 0,6% en 2013 et 0,9% en 2012) et plus encore pour les établissements spécialisés (nulle en 2014 et 2013 contre 0,3% de la production 2012).

A titre indicatif, dans la base FGAS, en 2014, 2,6% des PAS des banques mutualistes sont à taux variable pour 0,2% des PAS des banques et une part nulle pour les établissements spécialisés.

Cette particularité des banques mutualistes se retrouve dans la base des prêts à 0% où 5,5% des PC associés à un PTZ+ sont à taux variables en 2014, tandis que les établissements spécialisés et les banques n'accordent que des PC à taux fixes.

I) Un montant moyen prêté en baisse, mais avec des grandes disparités.

Le montant moyen atteint 108 000 € cette année, en baisse de 4,8% par rapport à l'année précédente et de 1,0% par rapport à 2012.

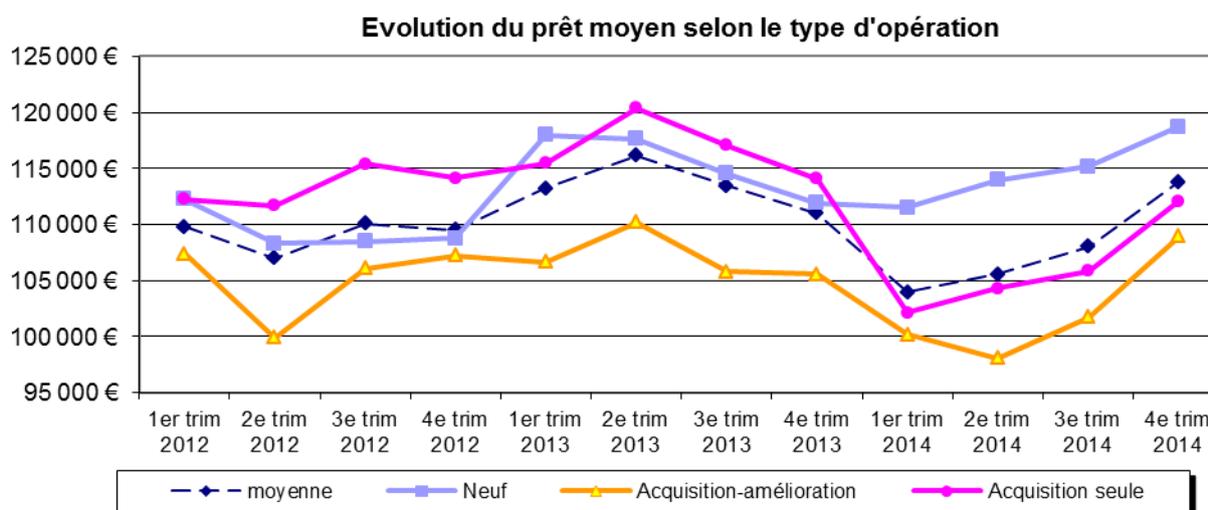
1) Comparaison par type d'opération

Pour les acquisitions, seul le montant moyen dans le neuf est en légère hausse en un an (+0,3%) tandis qu'il baisse de 4,8% pour l'acquisition avec amélioration et 9,2% pour l'acquisition seule.

Montants moyens selon le type d'opération :

	Ensemble	Neuf	Acquisition-amélioration	Acquisition seule	Travaux
2014	108 000 €	115 240 €	102 140 €	106 070 €	56 080 €
2013	113 400 €	114 890 €	107 100 €	116 870 €	50 580 €
2012	109 100 €	109 190 €	104 970 €	113 460 €	50 010 €
Évolution 2014/2013	-4.8%	0.3%	-4.6%	-9.2%	10.9%

Compte tenu du faible nombre de prêts conventionnés accordés pour les travaux seuls, moins de 2 000 cette année, leur montant moyen prêté n'est pas davantage détaillé dans la suite du paragraphe.



Le graphique ci-dessus, illustrant l'évolution depuis 2012 du montant moyen d'un prêt conventionné par type d'acquisition, montre que :

- Pour tous les trimestres de l'année 2014, les emprunteurs sollicitent un montant plus élevé quand il s'agit du neuf. L'écart est supérieur 9 000 € pour les trois premiers trimestres 2014 et à 6 500 € au dernier trimestre. Auparavant, les prêts conventionnés octroyés pour financer des acquisitions sans travaux ou des opérations dans le neuf étaient similaires au 1^{er} trimestre 2012, mais à compter du 2^e trimestre 2012 jusqu'à fin 2013, l'acquisition seule nécessitait un plus gros montant de PC que le neuf (à l'exception du 1^{er} trimestre 2013)..
- Une opération pour acquisition avec amélioration dans l'ancien reste celle qui nécessite le montant le plus faible, inférieur à une acquisition seule d'environ 4 000 € cette année tandis que l'écart approchait 10 000 € en 2013.

(Dans la base FGAS⁷, pour les prêts émis à compter du 2^e trimestre 2012, le montant moyen prêté pour les acquisitions seules dépasse de plus de 2 000 € celui des opérations dans le neuf (à l'exception du 1^{er} trimestre 2013 où la différence est de 1 000 € au profit du neuf et du 1^{er} trimestre 2014 où elle monte à 3 000€). Le montant prêté d'un PAS pour une acquisition avec amélioration est également plus faible que pour une acquisition seule, différence qui dépasse 15 000€ depuis le 2^e trimestre 2013.)

2) Comparaison par type de taux

Les PC à taux révisables continuent de financer des prêts d'un montant plus élevé que ceux à taux fixe⁸.

Montants moyens selon le type de taux

	Ensemble	Taux fixe	Taux révisable
2014	108 000 €	107 200 €	124 980 €
2013	113 400 €	111 990 €	159 850 €
2012	109 100 €	108 220 €	140 880 €
<i>Evolution 2014/2013</i>	-4.8%	-4.3%	-21.8%

Comme vu ci-avant, la proportion de prêts à taux révisables⁹ est très faible.

(Dans la base FGAS, l'écart des montants moyens s'élève en 2013 à environ 7 700 € également au profit des taux variables pour un coût d'opération supérieur d'environ 13 300 €. Les premières mensualités des prêts à taux variable sont traditionnellement moins élevées puisque ces prêts associent souvent un taux plus faible et une durée plus longue permettant ainsi des niveaux d'emprunts plus élevés même si c'est de moins en moins vrai plus les taux sont bas).

⁷ Rappel : Base FGAS avec les déclarations reçues au 13 mai 2015 qui sont loin d'être définitives (elles ne le sont en général qu'au bout d'environ deux ans).

⁸ Les prêts « atypiques » (montants déclarés très élevés) ont été exclus pour les calculs concernant les prêts à taux variable.

⁹ La base de données PC n'est pas assez renseignée pour permettre d'étudier une corrélation entre montants, durées et taux variables.

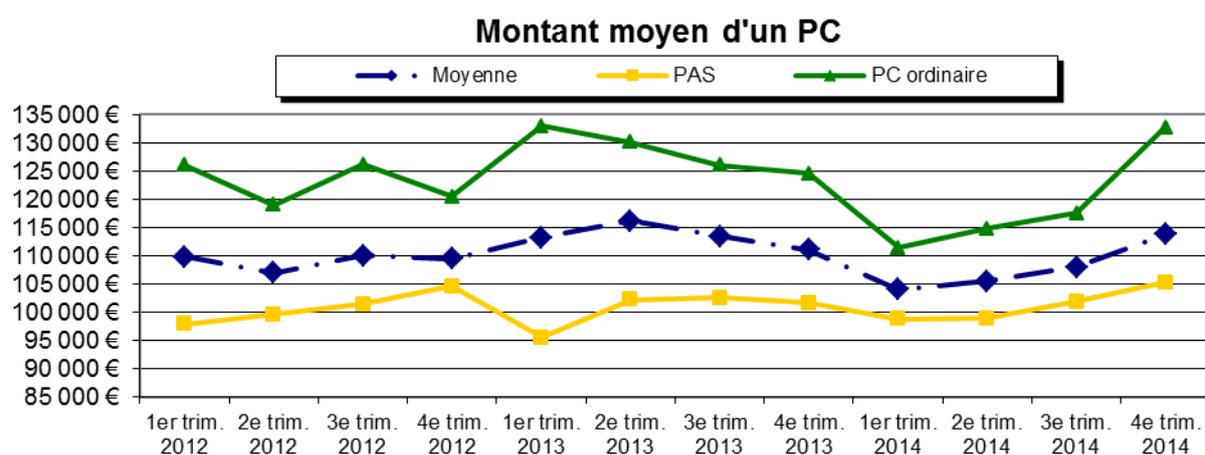
3) Comparaison PAS et non PAS

Sur l'ensemble de l'année 2014, le montant moyen du PAS, en légère baisse (0,6 %), reste inférieur à celui des PC ordinaires de 16 940 €

Montants moyens selon le type de prêt :

	Ensemble	PAS	Non PAS
2014	108 000 €	101 510 €	118 450 €
2013	113 400 €	100 890 €	128 130 €
2012	109 100 €	101 550 €	122 720 €
Évolution 2014/2013	-4.8%	0.6%	-7.6%

L'année se termine avec un écart entre les deux types de prêts de 27 400 €



A titre d'information, dans la base FGAS, au 13 mai 2015, le montant moyen d'un PAS émis en 2014 est de 101 550 € et de 102 350 € pour ceux de 2013.

Dans la base des prêts à taux zéro, les prêts PAS associés à un PTZ+ ont un montant moyen de 118 500 € en 2014 et 118 000 € en 2013. Concernant les prêts PC en complément d'un PTZ+, le montant moyen est de 133 800 € en 2014 et 131 400 € en 2013. Il est rappelé que les bénéficiaires de prêts à 0% sont tous primo-accédants.

4) Comparaison par établissement

On note de fortes différences d'évolution entre le montant moyen de l'année 2014 et celui de 2013 selon les prêteurs. En effet, seul celui des banques progresse (0,9%) tandis qu'il diminue de 1,4% chez les établissements spécialisés et très fortement pour les banques mutualistes ou coopératives (12,4%). La moyenne tous prêteurs confondus se situant à 108 000 € s'échelonne de 90 180 € pour les banques mutualistes ou coopératives à 134 130 € pour les établissements spécialisés et se situe à 115 520 € pour les banques généralistes.

J) Une baisse du nombre de PC théoriquement éligibles à l'APL.

(cf. Annexe 1)

Selon les déclarations reçues, 16,8% des prêts conventionnés permettraient à son titulaire de bénéficier de l'APL¹⁰ au moment de la conclusion du contrat de prêt et 15,3% de l'ensemble des montants prêtés (contre respectivement 20,5% et 17,7% en 2013).

On note toutefois de fortes différences selon les prêteurs : pour les banques et les banques mutualistes ou coopératives, certains établissements ne déclarent aucun ménage bénéficiaire de l'APL. A l'opposé, ce pourcentage atteint 90% voire 100% pour certains distributeurs

Compte-tenu de la dispersion de l'information déclarée, il y a donc lieu de ne pas tirer de conclusions définitives des statistiques concernant l'APL. On se reportera aux statistiques de la SGFGAS sur le PAS pour une étude plus approfondie de ce sujet concernant les PAS et les PTZ garantis (cf. par exemple le bilan annuel 2012 qui est le premier à contenir une section intitulée « Présomption d'éligibilité à l'APL des emprunteurs », où une analyse des anomalies constatées montre qu'un certain nombre d'établissements de crédit déclarent systématiquement l'ensemble de leurs emprunteurs PAS, éligibles à l'APL. Des études sont faites en substituant aux observations brutes le résultat d'un calcul conventionnel plus significatif dans ses exploitations que celles qui peuvent être faites à partir de la variable déclarée par les EC).

¹⁰ Si tous les PC ouvrent potentiellement droit à l'APL, celle-ci n'est pas obligatoirement versée car elle est fonction d'un barème intrinsèque dépendant notamment de la localisation de l'opération et des revenus du ménage : on entend donc ici par « éligibilité à l'APL » le versement effectif d'une APL non nulle pour l'opération considérée au moment de la conclusion du contrat de prêt (en cas de baisse de revenus ultérieure il peut se faire que l'APL soit versée même si elle ne l'était pas au début du remboursement du prêt).

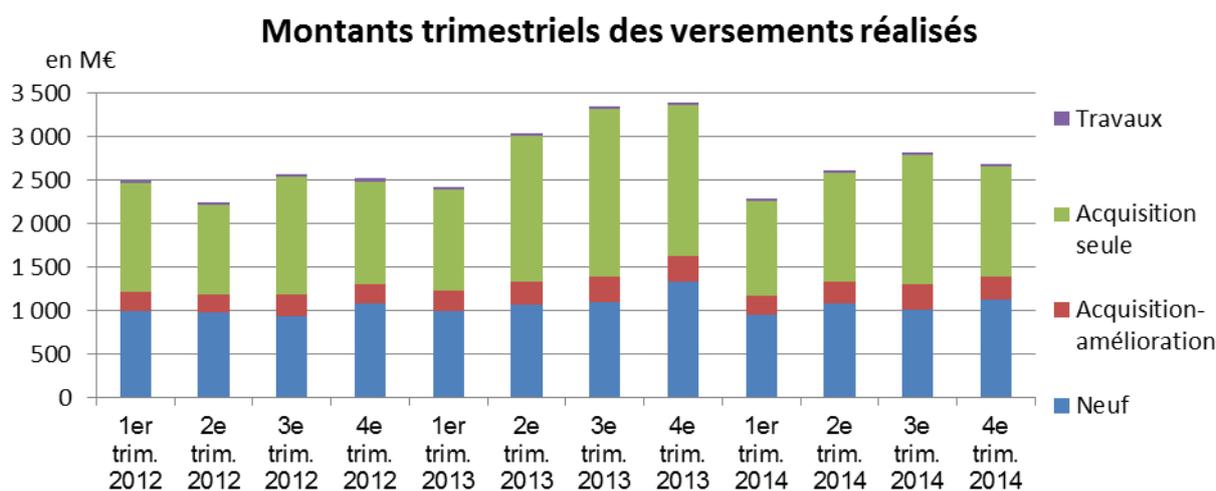
K) Les montants effectivement versés en baisse.

(cf. Annexe 5)

L'ensemble des versements réalisés depuis la fin de l'année précédente totalise 10 385 M€ pour l'année 2014 (12 200 M€ pour 2013 et 9 810 M€ pour l'année 2012), soit une perte de 14,9% par rapport à l'année précédente et une augmentation de 23,5% par rapport à 2012.

Les versements dans l'ancien sont en baisse de 21,4% pour l'acquisition seule et de 3,9% pour l'acquisition avec amélioration. Ceux dans le neuf diminuent de 7,4%.

Cette année, près de la moitié des versements réalisés concernent l'acquisition seule (48,9% contre 53,3% en 2013), tandis que 40,1% (contre 36,9% l'année précédente) sont pour le neuf, 9,9% (contre 8,8% en 2013) pour l'acquisition avec amélioration et 1,1% pour les travaux.

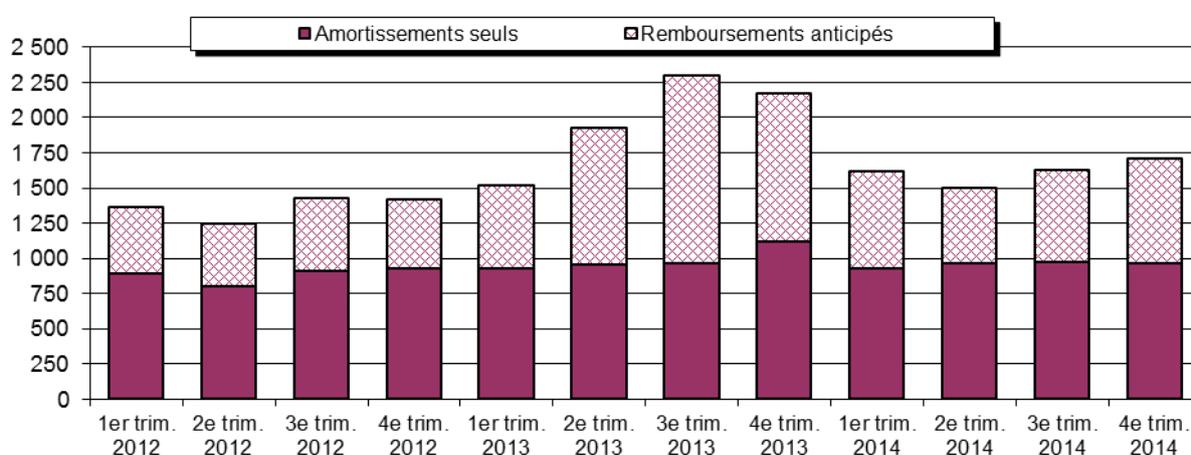


L) Baisse des amortissements et des remboursements anticipés.

(cf. Annexe 5)

L'ensemble des amortissements (y compris remboursements anticipés et ajustements) totalise 6 459 M€ pour l'année 2014, en baisse de 18,4% par rapport à 2012. Les remboursements anticipés sont en très forte baisse (33,3% par rapport à 2013) mais beaucoup plus élevés qu'en 2012 (+36,1%). Ils représentent 2 628 M€ soit 40,7% du total des amortissements (contre 49,8% en 2013 et 35,3% en 2012). Par conséquent, les amortissements nets des remboursements anticipés se chiffrent à 3 831 M€ contre 3 975 M€ en 2013 et 3 534 M€ en 2012, ce qui représente une baisse par rapport à 2013 de 3,6% et une hausse de 8,4% par rapport à 2012.

Evolution des amortissements et remboursements anticipés



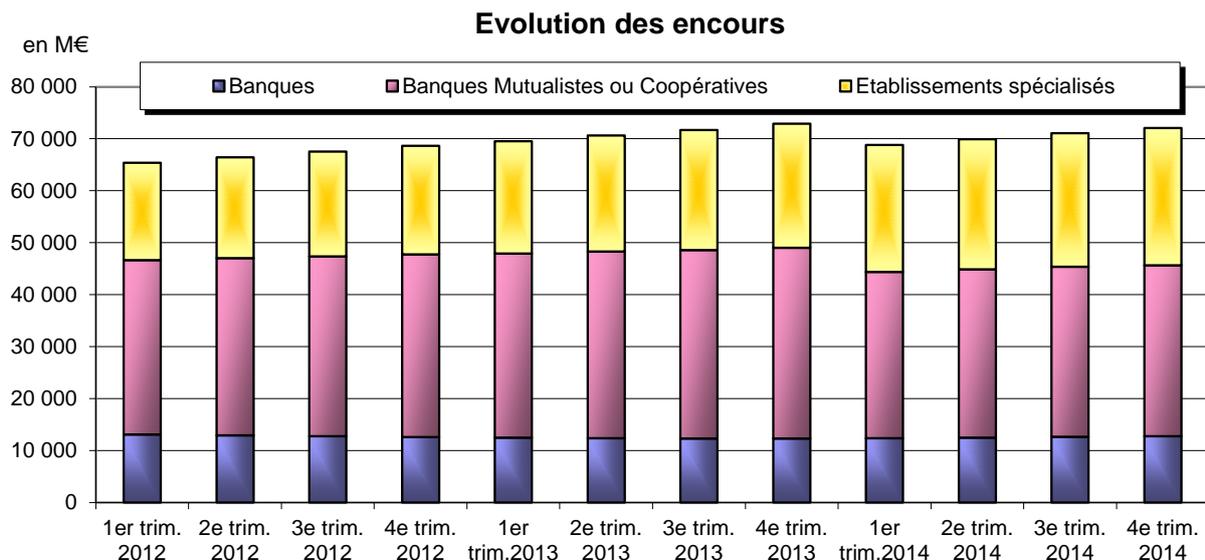
M) L'encours des prêts : 72 milliards d'euros.

(cf. Annexes 1 et 4)

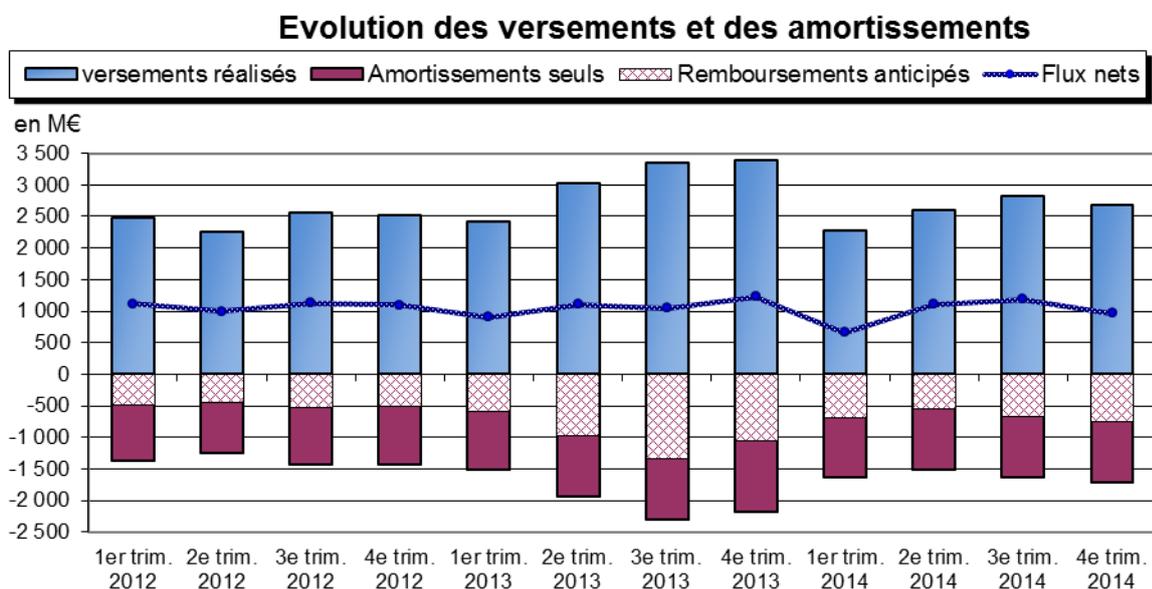
L'encours a baissé de 1,2% au cours de l'année 2014, sachant qu'un établissement (appartenance aux banques mutualistes ou coopératives) a fait un reclassement comptable des encours de prêts enregistrés à tort comme PC pour un montant de 4 776 104 K€. Malgré cela, l'encours fin 2014 est supérieur de 5,0% à celui de fin 2012.

La répartition de l'encours entre les différents prêteurs fin décembre 2014 s'en trouve également modifiée par rapport à l'année précédente (entre parenthèses, les valeurs à fin décembre 2013):

- Banques : 17,7% (16,9 %)
- Banques mutualistes ou coopératives : 45,6% (50,3%)
- Etablissements spécialisés : 36,7% (32,8%)



Cette année encore, les versements réalisés sont supérieurs aux amortissements. En 2014, le flux positif d'encours¹¹ est de 3 926 millions d'euros (contre 4 284 millions d'euros en 2013 et 4 346 millions d'euros en 2012).



¹¹ Egal à la différence entre Versements et Amortissements (y compris remboursements anticipés)

A la fin de l'année 2014 et comparativement à l'année précédente :

- L'encours des PC avec APL représente environ un quart de l'encours total ceci avec les mêmes réserves que ci-avant sur la fiabilité des déclarations reçues.
- L'encours des PAS représente presque deux tiers du total (63,1% soit +4,3 points).
- L'encours des PC d'une durée supérieure à 20 ans représente plus de la moitié de l'encours global (51,3% +4,9 points). Pour mémoire, il représentait plus de 46% fin 2013 et 2012, 43,4% fin 2011, 40,0% fin 2010, 37,5% fin 2009, 34,5% fin 2008, 32,8% fin 2007, 26,5% au 4^e trimestre 2006 et 19,6% au 4^e trimestre 2005.

ANNEXES

ANNEXES

[Annexe 1 : Situation récapitulative des prêts conventionnés](#)

[Annexe 2 : Autorisations des prêts conventionnés par principaux Prêteurs](#)

[Annexe 3 : Autorisations de prêts conventionnés par type d'opérations](#)

[Annexe 4 : Autorisations PC / PAS](#)

[Annexe 5 : Historique trimestriel des flux et encours](#)

[Annexe 6 : Autorisations des prêts conventionnés par établissements](#)

[Annexe 7 : Liste des établissements](#)

Annexe 1 : Situation récapitulative des prêts conventionnés

Déclarations reçues au 28/05/15 *

Les prêts autorisés représentent les offres de prêts émises

Récapitulatif

M€	Autorisations de Prêt			Flux affectant les encours de prêts			Encours des prêts
	Effectifs	Montant	Montant moyen d'un PC	Versements (1)	Amortissements, RA et ajustements (1)	Flux nets	
2014	98 671	10 656,0	0,108	10 384,8	6 458,9	3 925,9	72 072
4e trimestre	25 226	2 871,0	0,114	2 677,2	1 707,2	970,0	72 072
3e trimestre	26 430	2 855,1	0,108	2 814,4	1 627,7	1 186,8	71 102
2e trimestre	26 004	2 744,9	0,106	2 608,5	1 501,4	1 107,1	69 915
1er trimestre	21 011	2 185,0	0,104	2 284,8	1 622,7	662,1	68 808 (2)
2013	109 976	12 471,2	0,113	12 199,6	7 916,0	4 283,6	72 921
4e trimestre	31 517	3 499,3	0,111	3 397,8	2 172,9	1 224,9	72 921
3e trimestre	29 515	3 348,2	0,113	3 344,3	2 297,3	1 046,9	71 697
2e trimestre	28 173	3 271,9	0,116	3 035,1	1 928,9	1 106,2	70 650
1er trimestre	20 771	2 351,7	0,113	2 422,4	1 516,8	905,6	69 543
2012	93 621	10 214,1	0,109	9 810,3	5 464,2	4 346,1	68 638
4e trimestre	30 172	3 304,4	0,110	2 516,1	1 418,7 (3)	1 097,4	68 638
3e trimestre	23 774	2 616,9	0,110	2 561,4	1 429,5 (3)	1 132,0	67 540
2e trimestre	22 473	2 404,0	0,107	2 247,1	1 249,2 (3)	997,9	66 408
1er trimestre	17 202	1 888,8	0,110	2 485,6	1 366,9 (3)	1 118,8	65 410 (4)

M€	Ensemble		dont PC éligibles à l'APL		dont PAS		dont PC à taux révisables	
	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant
2014	98 671	10 656,0	16 598	1 631,0	60 929	6 184,8	2 279	322,7
4e trimestre	25 226	2 871,0	4 398	461,0	17 412	1 833,8	433	88,6
3e trimestre	26 430	2 855,1	4 320	437,0	15 989	1 628,1	553	87,8
2e trimestre	26 004	2 744,9	4 407	394,2	15 159	1 500,4	559	82,9
1er trimestre	21 011	2 185,0	3 473	338,9	12 369	1 222,6	734	63,4
2013	109 976	12 471,2	22 507	2 204,6	59 496	6 002,6	3 230	516,3
4e trimestre	31 517	3 499,3	5 305	490,2	18 625	1 893,2	595	86,6
3e trimestre	29 515	3 348,2	5 821	590,8	15 799	1 620,1	931	154,4
2e trimestre	28 173	3 271,9	6 333	626,0	14 121	1 442,8	1 032	171,7
1er trimestre	20 771	2 351,7	5 048	497,5	10 951	1 046,4	672	103,6
2012	93 621	10 214,1	28 293	2 495,4	60 237	6 116,8	2 535	357,1
4e trimestre	30 172	3 304,4	8 872	795,5	20 890	2 186,0	625	94,6
3e trimestre	23 774	2 616,9	7 334	633,0	15 485	1 571,2	579	94,6
2e trimestre	22 473	2 404,0	7 167	618,8	13 934	1 387,7	738	94,3
1er trimestre	17 202	1 888,8	4 920	448,2	9 928	971,9	593	73,7

* les valeurs pour l'année 2014 ont été mises à jour suite à une déclaration erronée d'un établissement pour mai 2014 et les déclarations tardives d'un autre.

(1) Sous toutes réserves, compte tenu des lacunes constatées dans les déclarations d'affaires nouvelles et d'amortissements. Les affaires nouvelles représentent les versements réalisés depuis la fin du trimestre précédent.

(2) Un établissement a fait un reclassement comptable des encours de prêts enregistrés à tort comme PC pour un montant de 4 776 104 K€, un autre a procédé à une régularisation de 361K€ (prise en compte des PAS)

(3) Un établissement déclare des rachats de créances.

(4) Des établissements ont procédé à des ajustements pour un total de 144 614 K€

Annexe 2 : Autorisations des prêts conventionnés par principaux Prêteurs

Déclarations reçues au 28/05/15 *

Les prêts autorisés représentent les offres de prêts émises

Autorisations par type de prêteur - Effectifs

	Ensemble	Banques	Banques Mutualistes ou Coopératives	Etablissements spécialisés
2014	98 671	19 549	50 843	28 279
	100,0%	19,8%	51,5%	28,7%
4e trimestre	25 226	5 685	11 431	8 110
3e trimestre	26 430	4 732	14 078	7 620
2e trimestre	26 004	4 966	14 059	6 979
1er trimestre	21 011	4 166	11 275	5 570
2013	109 976	18 990	63 502	27 484
	100,0%	17,3%	57,7%	25,0%
4e trimestre	31 517	5 219	17 278	9 020
3e trimestre	29 515	5 007	17 339	7 169
2e trimestre	28 173	5 197	16 665	6 311
1er trimestre	20 771	3 567	12 220	4 984
2012	93 621	6 474	54 292	32 855
	100,0%	6,9%	58,0%	35,1%
4e trimestre	30 172	1 878	16 334	11 960
3e trimestre	23 774	1 598	13 622	8 554
2e trimestre	22 473	1 356	13 513	7 604
1er trimestre	17 202	1 642	10 823	4 737

Autorisations par type de prêteur - Montants en M€

	Ensemble	Banques	Banques Mutualistes ou Coopératives	Etablissements spécialisés
2014	10 656,0	2 277,9	4 585,2	3 793,0
	100,0%	21,4%	43,0%	35,6%
4e trimestre	2 871,0	706,9	1 062,7	1 101,4
3e trimestre	2 855,1	550,7	1 277,2	1 027,2
2e trimestre	2 744,9	559,7	1 250,0	935,2
1er trimestre	2 185,0	460,5	995,3	729,2
2013	12 471,2	2 192,0	6 539,1	3 740,0
	100,0%	17,6%	52,4%	30,0%
4e trimestre	3 499,3	612,3	1 695,8	1 191,2
3e trimestre	3 348,2	581,4	1 808,8	958,0
2e trimestre	3 271,9	598,1	1 749,7	924,1
1er trimestre	2 351,7	400,2	1 284,8	666,7
2012	10 214,1	701,8	5 310,1	4 202,2
	100,0%	6,9%	52,0%	41,1%
4e trimestre	3 304,4	209,9	1 527,5	1 567,1
3e trimestre	2 616,9	176,9	1 338,3	1 101,7
2e trimestre	2 404,0	141,7	1 302,0	960,3
1er trimestre	1 888,8	173,3	1 142,3	573,2

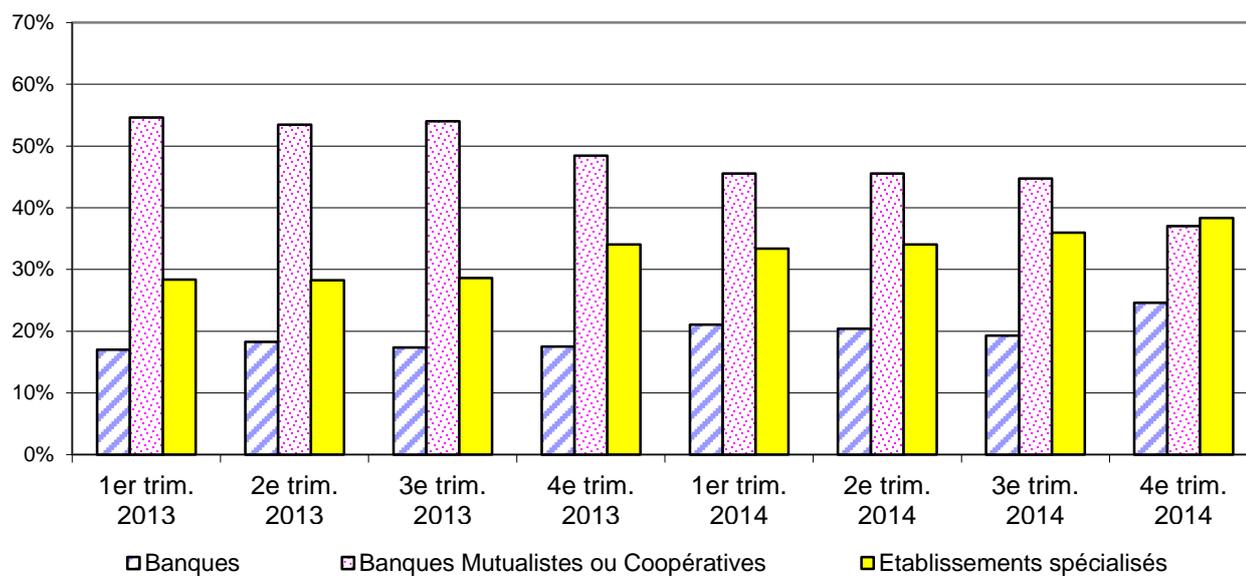
* les valeurs pour l'année 2014 ont été mises à jour suite à une déclaration erronée d'un établissement pour mai 2014 et les déclarations tardives d'un autre.

[page suivante](#)

Annexe 2 : Autorisations des prêts conventionnés par principaux Prêteurs

Déclarations reçues au 28/05/15 *

PARTS DE MARCHE (en montant d'autorisations des PC)



* les valeurs pour l'année 2014 ont été mises à jour suite à une déclaration erronée d'un établissement pour mai 2014 et les déclarations tardives d'un autre.

Annexe 3 : Autorisations de prêts conventionnés par type d'opérations

Déclarations reçues au 28/05/15 *

Les prêts autorisés représentent les offres de prêts émises

Autorisations par type d'opérations - Effectifs

	Ensemble	Neuf	Acquisition- amélioration	Acquisition seule	Travaux
2014	98 671	35 860	10 410	50 446	1 955
	100,0%	36,3%	10,6%	51,1%	2,0%
4e trimestre	25 226	10 510	2 516	11 856	344
3e trimestre	26 430	9 883	2 751	13 300	496
2e trimestre	26 004	8 878	2 820	13 661	645
1er trimestre	21 011	6 589	2 323	11 629	470
2013	109 976	37 269	10 485	59 119	3 103
	100,0%	33,9%	9,5%	53,8%	2,8%
4e trimestre	31 517	13 021	2 763	15 020	713
3e trimestre	29 515	9 789	2 736	16 183	807
2e trimestre	28 173	8 530	2 820	15 909	914
1er trimestre	20 771	5 929	2 166	12 007	669
2012	93 621	39 795	8 465	42 739	2 622
	100,0%	42,5%	9,0%	45,7%	2,8%
4e trimestre	30 172	15 759	2 267	11 490	656
3e trimestre	23 774	9 239	2 398	11 520	617
2e trimestre	22 473	8 256	2 268	11 183	766
1er trimestre	17 202	6 541	1 532	8 546	583

Autorisations par type d'opérations - Montants M€

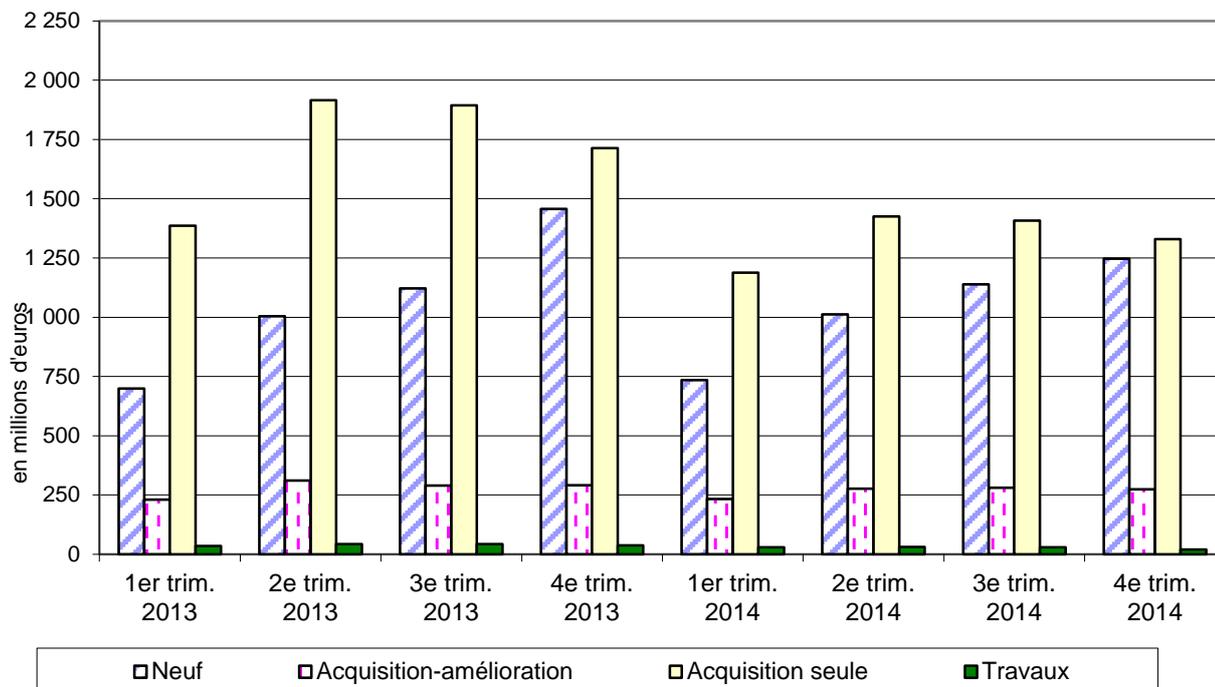
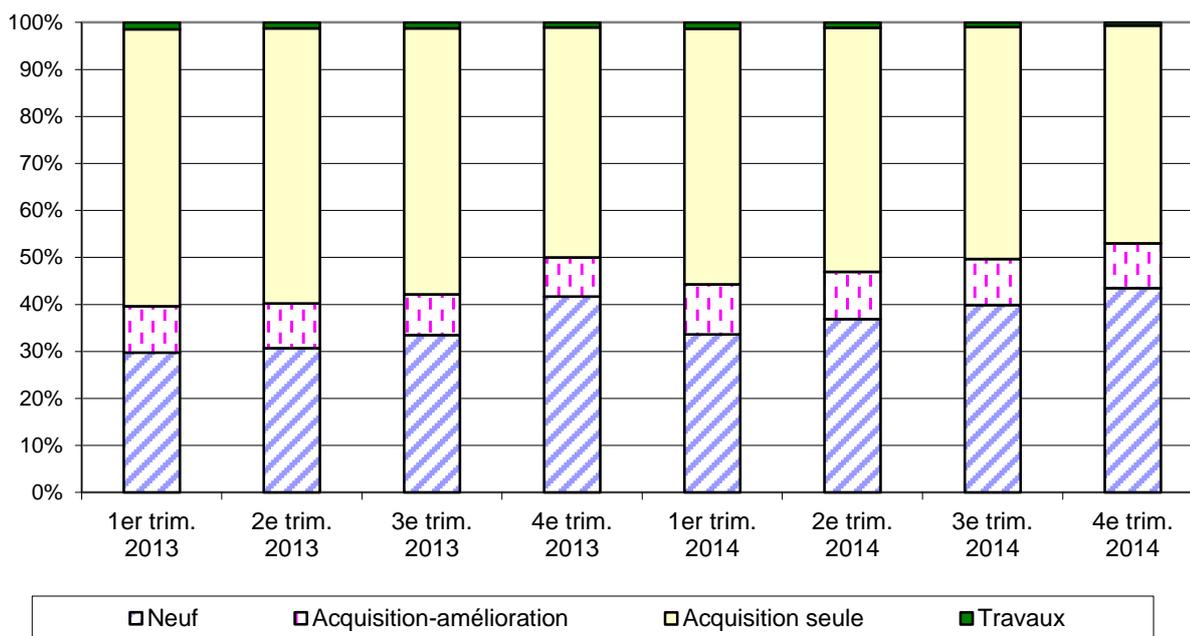
	Ensemble	Neuf	Acquisition- amélioration	Acquisition seule	Travaux
2014	10 656,0	4 132,5	1 063,3	5 350,6	109,6
	100,0%	38,8%	10,0%	50,2%	1,0%
4e trimestre	2 871,0	1 247,5	274,1	1 329,2	20,2
3e trimestre	2 855,1	1 138,4	279,9	1 408,1	28,6
2e trimestre	2 744,9	1 011,8	276,6	1 425,4	31,2
1er trimestre	2 185,0	734,7	232,7	1 187,9	29,6
2013	12 471,2	4 281,9	1 122,9	6 909,4	157,0
	100,0%	34,3%	9,0%	55,4%	1,3%
4e trimestre	3 499,3	1 457,3	291,6	1 713,5	36,9
3e trimestre	3 348,2	1 121,3	289,5	1 894,6	42,8
2e trimestre	3 271,9	1 003,7	310,8	1 914,9	42,5
1er trimestre	2 351,7	699,6	231,0	1 386,4	34,7
2012	10 214,1	4 345,1	888,6	4 849,3	131,1
	100,0%	42,5%	8,7%	47,5%	1,3%
4e trimestre	3 304,4	1 714,3	243,1	1 311,8	35,2
3e trimestre	2 616,9	1 002,3	254,4	1 329,5	30,7
2e trimestre	2 404,0	894,1	226,6	1 248,8	34,6
1er trimestre	1 888,8	734,4	164,5	959,2	30,6

* les valeurs pour l'année 2014 ont été mises à jour suite à une déclaration erronée d'un établissement pour mai 2014 et les déclarations tardives d'un autre.

[page suivante](#)

Annexe 3 : Autorisations de prêts conventionnés par type d'opérations

Déclarations reçues au 28/05/15 *



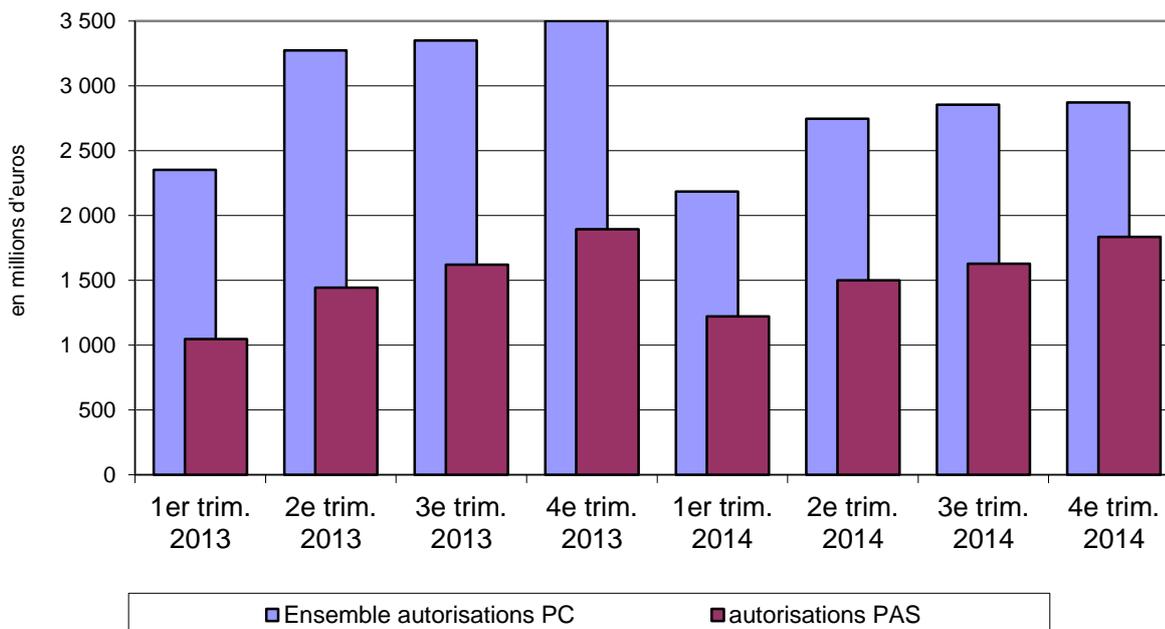
* les valeurs pour l'année 2014 ont été mises à jour suite à une déclaration erronée d'un établissement pour mai 2014 et les déclarations tardives d'un autre.

Annexe 4 : Autorisations PC / PAS

Déclarations reçues au 28/05/15 *

Les prêts autorisés représentent les offres de prêts émises

M€	Ensemble		dont PAS		Poids des PAS dans l'ensemble des PC	
	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant	Effectifs	Montant
2014	98 671	10 656,0	60 929	6 184,8	61,7%	58,0%
4e trimestre	25 226	2 871,0	17 412	1 833,8	69,0%	63,9%
3e trimestre	26 430	2 855,1	15 989	1 628,1	60,5%	57,0%
2e trimestre	26 004	2 744,9	15 159	1 500,4	58,3%	54,7%
1er trimestre	21 011	2 185,0	12 369	1 222,6	58,9%	56,0%
2013	109 976	12 471,2	59 496	6 002,6	54,1%	48,1%
4e trimestre	31 517	3 499,3	18 625	1 893,2	59,1%	54,1%
3e trimestre	29 515	3 348,2	15 799	1 620,1	53,5%	48,4%
2e trimestre	28 173	3 271,9	14 121	1 442,8	50,1%	44,1%
1er trimestre	20 771	2 351,7	10 951	1 046,4	52,7%	44,5%
2012	93 621	10 214,1	60 237	6 116,8	64,3%	59,9%
4e trimestre	30 172	3 304,4	20 890	2 186,0	69,2%	66,2%
3e trimestre	23 774	2 616,9	15 485	1 571,2	65,1%	60,0%
2e trimestre	22 473	2 404,0	13 934	1 387,7	62,0%	57,7%
1er trimestre	17 202	1 888,8	9 928	971,9	57,7%	51,5%



* les valeurs pour l'année 2014 ont été mises à jour suite à une déclaration erronée d'un établissement pour mai 2014 et les déclarations tardives d'un autre.

Annexe 5 : Historique trimestriel des flux et encours

Déclarations reçues au 28/05/15 *

Encours global des Prêts Conventionnés (M€)

	Encours fin de période	dont PC avec APL (1)		dont PAS		dont PC d'une durée > à 20 ans	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
2014	72 072	19 092	26,5%	45 482	63,1%	36 949	51,3%
4e trimestre	72 072	19 092	26,5%	45 482	63,1%	36 949	51,3%
3e trimestre	71 102	19 586	27,5%	44 400	62,4%	36 456	51,3%
2e trimestre	69 915	19 716	28,2%	44 122	63,1%	35 646	51,0%
1er trimestre	68 808 (2)	19 606	28,5%	43 391	63,1%	34 690	50,4%
2013	72 921	20 201	27,7%	42 886	58,8%	33 866	46,4%
4e trimestre	72 921	20 201	27,7%	42 886	58,8%	33 866	46,4%
3e trimestre	71 697	20 626	28,8%	42 201	58,9%	33 606	46,9%
2e trimestre	70 650	20 259	28,7%	40 801	57,8%	33 135	46,9%
1er trimestre	69 543	19 676	28,3%	40 782	58,6%	32 579	46,8%
2012	68 638	19 710	28,7%	39 994	58,3%	31 965	46,6%
4e trimestre	68 638	19 710	28,7%	39 994	58,3%	31 965	46,6%
3e trimestre	67 540	19 875	29,4%	39 356	58,3%	30 913	45,8%
2e trimestre	66 408	19 857	29,9%	38 572	58,1%	29 960	45,1%
1er trimestre	65 410 (3)	19 459	29,7%	37 956	58,0%	28 995	44,3%

Encours des Prêts Conventionnés par types de prêteurs (M€)

	Encours fin de période	Banques	Banques Mutualistes ou Coopératives	Etablissements spécialisés
2014	72 072	12 771	32 873	26 428
4e trimestre	72 072	12 771	32 873	26 428
3e trimestre	71 102	12 639	32 759	25 704
2e trimestre	69 915	12 501	32 384	25 030
1er trimestre	68 808 (2)	12 355	32 007	24 446
2013	72 921	12 351	36 677	23 893
4e trimestre	72 921	12 351	36 677	23 893
3e trimestre	71 697	12 319	36 238	23 140
2e trimestre	70 650	12 407	35 879	22 363
1er trimestre	69 543	12 465	35 437	21 641
2012	68 638	12 612	35 116	20 910
4e trimestre	68 638	12 612	35 116	20 910
3e trimestre	67 540	12 782	34 610	20 148
2e trimestre	66 408	12 961	34 085	19 363
1er trimestre	65 410 (3)	13 076	33 568	18 766

* les valeurs pour l'année 2014 ont été mises à jour suite à une déclaration erronée d'un établissement pour mai 2014 et les déclarations tardives d'un autre.

(1) Prêts dont les titulaires remplissaient, à la date de la demande, les conditions requises pour bénéficier de l'APL

(2) Un établissement a fait un reclassement comptable des encours de prêts enregistrés à tort comme PC pour un montant de 4 776 104 K€, un autre a procédé à une régularisation de 361K€ (prise en compte des PAS)

(3) Des établissements ont procédé à des ajustements pour un total de 144 614 K€

[page suivante](#)

Annexe 5 : Historique trimestriel des flux et encours

Déclarations reçues au 28/05/15 *

Flux affectant les encours : affaires nouvelles réalisées et amortissements (M€)

Sous toutes réserves, compte tenu des lacunes constatées dans les déclarations d'affaires nouvelles et d'amortissements.
Les affaires nouvelles représentent les versements réalisés depuis la fin du trimestre précédent.

Périodes	Versements	Neuf		Acquisition-amélioration		Acquisition seule		Travaux		Amortissements, RA et ajustements	
	Montant	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	dont RA
2014	10 385	4 165	40,1%	1 029	9,9%	5 077	48,9%	113	1,1%	6 459	2 628
4e trimestre	2 677	1 127	42,1%	270	10,1%	1 251	46,7%	29	1,1%	1 707	745
3e trimestre	2 814	1 007	35,8%	287	10,2%	1 491	53,0%	30	1,1%	1 628	657
2e trimestre	2 608	1 086	41,6%	250	9,6%	1 244	47,7%	28	1,1%	1 501	535
1er trimestre	2 285	946	41,4%	222	9,7%	1 091	47,7%	26	1,2%	1 623	691
2013	12 200	4 497	36,9%	1 071	8,8%	6 504	53,3%	128	1,0%	7 916	3 941
4e trimestre	3 398	1 334	39,3%	293	8,6%	1 731	50,9%	40	1,2%	2 173	1 052
3e trimestre	3 344	1 099	32,9%	284	8,5%	1 930	57,7%	31	0,9%	2 297	1 331
2e trimestre	3 035	1 066	35,1%	268	8,8%	1 671	55,0%	31	1,0%	1 929	973
1er trimestre	2 422	998	41,2%	226	9,3%	1 173	48,4%	26	1,1%	1 517	585
2012	9 810	3 972	40,5%	895	9,1%	4 829	49,2%	115	1,2%	5 464	1 931
4e trimestre	2 516	1 075	42,7%	222	8,8%	1 187	47,2%	32	1,3%	1 419 (1)	489
3e trimestre	2 561	927	36,2%	254	9,9%	1 353	52,8%	28	1,1%	1 429 (1)	521
2e trimestre	2 247	980	43,6%	202	9,0%	1 035	46,1%	30	1,4%	1 249 (1)	444
1er trimestre	2 486	990	39,8%	217	8,7%	1 254	50,4%	25	1,0%	1 367 (1)	476

(1) Un établissement déclare des rachats de créances.

* les valeurs pour l'année 2014 ont été mises à jour suite à une déclaration erronée d'un établissement pour mai 2014 et les déclarations tardives d'un autre.

Annexe 6 : Autorisations des prêts conventionnés par établissements

Déclarations reçues au 28/05/15 *

Les prêts autorisés représentent les offres de prêts émises

	2012		2013		2014	
	effectifs	Montants en M€	effectifs	Montants en M€	effectifs	Montants en M€
Banques Populaires (BPCE)	8 942	1 409,6	11 601	1 815,9	984	129,4
Caisses d'Epargne (BPCE)	6 315	500,6	5 588	469,1	4 543	464,4
Crédit Foncier de France	26 729	3 472,5	27 328	3 726,8	28 227	3 786,1
Groupe BPCE	41 986	5 383	44 517	6 012	33 754	4 380
Crédit Agricole	28 843	2 399,8	35 554	3 094,3	36 482	3 049,6
LCL	472	48,1	350	36,3	431	47,8
Groupe Crédit Agricole LCL	29 315	2 448	35 904	3 131	36 913	3 097
Crédit Mutuel	10 225	1 004,4	10 776	1 161,9	8 854	944,2
CIC	2 644	298,7	3 655	459,4	2 807	328,6
Groupe Crédit Mutuel CIC	12 869	1 303	14 431	1 621	11 661	1 273
BNP/PARIBAS	861	95,6	704	82,1	615	77,0
BNP Paribas Personal Finance	25	5,1	5	1,4	1	0,1
Groupe BNP	886	101	709	83	616	77
Crédit Immobilier de France	6 126	729,7	156	13,2	52	6,9
Société Générale	1 743	177,3	1 371	146,6	1 207	129,6
La Banque Postale	570	46,6	12 887	1 464,1	14 235	1 660,3
Autres	126	26,2	1	0,1	233	32,1
TOTAL	93 621	10 214,1	109 976	12 471,2	98 671	10 656,0

* les valeurs pour l'année 2014 ont été mises à jour suite à une déclaration erronée d'un établissement pour mai 2014 et les déclarations tardives d'un autre.

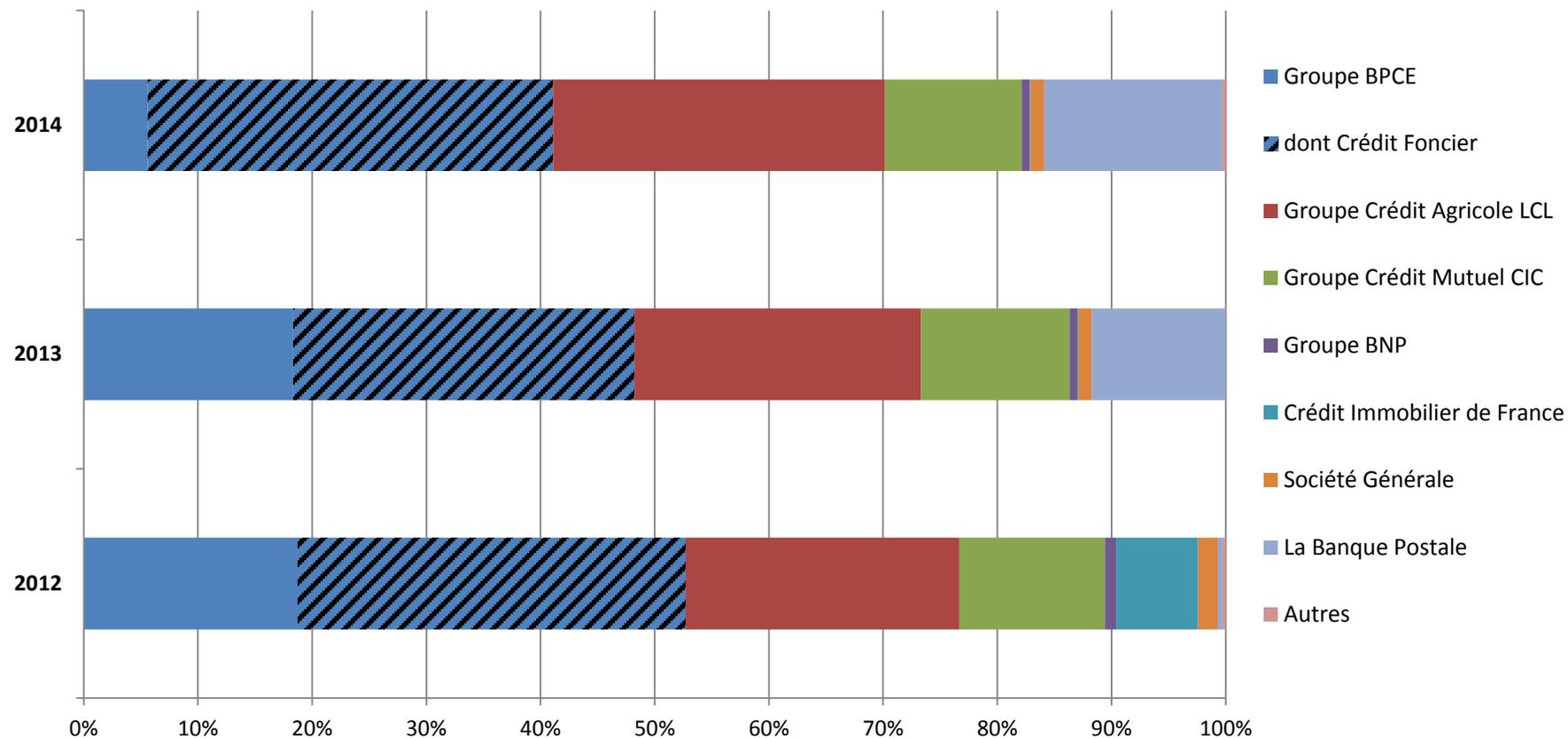
[page suivante](#)

Annexe 6 : Autorisations des prêts conventionnés par établissements

Déclarations reçues au 28/05/15 *

Les prêts autorisés représentent les offres de prêts émises

PARTS DE MARCHE (en montant d'autorisations des PC)



* les valeurs pour l'année 2014 ont été mises à jour suite à une déclaration erronée d'un établissement pour mai 2014 et les déclarations tardives d'un autre.

Annexe 7 : Liste des établissements

déclarant à la SGFGAS un encours non nul fin décembre 2014

Banques

B P E

BANQUE CHALUS

BANQUE COURTOIS

BANQUE DE SAVOIE

BANQUE LAYDERNIER

BANQUE RHONE ALPES

BNP PARIBAS

BNP Paribas Personal Finance

Banque CIC Sud Ouest

CIC Est

CIC Nord Ouest

CIC Ouest

CREDIT COMMERCIAL DU SUD OUEST

CREDIT DU NORD

Caisse Française de Financement

Crédit Industriel et Commercial

DEXIA Crédit Local

GE MONEY BANK

LA BANQUE POSTALE

LCL

LYONNAISE DE BANQUE

S B E

SOCIETE GENERALE

SOCIETE MARSEILLAISE CREDIT

SOFIAP

Banques Mutualistes ou Coopératives

BANQUES POPULAIRES (BPCE)

CAISSES D'EPARGNE (BPCE)

CREDIT AGRICOLE s.a.

CREDIT MUTUEL

Etablissements spécialisés

CREDIT FONCIER DE FRANCE

GIE CIF Services